



COMMUNE DE RUMIGNY : INFORMATIONS DE JANVIER 2022

Site de la commune : www.rumigny.fr Messagerie : mairie.rumigny@gmail.com

Impression : Mairie de Rumigny Ne pas jeter sur la voie publique

Le Maire, ses adjointes, son adjoint, les conseillers municipaux et les agents communaux de Rumigny vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022 !

BACS JAUNES

Les prochaines collectes des emballages (bacs jaunes) auront lieu les **mercredis 12 et 26 janvier**.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera **fermée** les **mercredis 29 décembre et 5 janvier**.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES FÊTES

L'Assemblée Générale du **Comité des Fêtes** se tiendra le **samedi 15 janvier** à la salle polyvalente à **18h00**.

COVID-19 : VACCINATION ET PASS SANITAIRE

Depuis le 22 décembre, la vaccination est ouverte pour les enfants de 5 à 11 ans sous l'égide du volontariat.

Le **rappel vaccinal** est ouvert à toutes les **personnes de plus de 18 ans** dès **cinq mois après la dernière injection** ou la dernière infection Covid-19.

À compter du 3 janvier, le rappel pourra être effectué à partir de 4 mois depuis la dernière injection.
Les **personnes de 18 à 64 ans** ayant eu leur **dernière dose** de vaccin **avant le 17 juin** devront **avoir fait leur rappel au 15 janvier** pour que leur pass sanitaire ne soit pas désactivé.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une **démarche volontaire**.

Si vous habitez Rumigny ou y résidez depuis au moins 6 mois, vous pouvez vous inscrire en mairie avant le **vendredi 4 mars** pour voter lors de l'**élection présidentielle** en déposant en Mairie le cerfa 12669-02 et une copie de votre pièce d'identité. Vous pouvez également vous inscrire directement par Internet sur

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous avez la possibilité de vérifier votre situation électorale sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

RECYCLAGE

La commune dispose d'un **conteneur à papiers/cartons**, d'un **conteneur à verre** et d'un **conteneur pour la collecte de vêtements** géré par « Le Relais » à **proximité de la salle polyvalente**.

Un **conteneur** (verre ou papier/carton), est **plein** ?

Signalez-le par un message aux services d'Amiens Métropole au **03 22 33 12 12**.

Des conteneurs sont également à votre disposition dans le couloir de la Mairie pour récupérer les bouchons en plastique, les bouchons en liège et les piles.

ECLAIRAGE PUBLIC

Vous constatez une panne d'éclairage sur la voie publique ? Signalez-la à la mairie sur mairie.rumigny@gmail.com. Certains candélabres sont numérotés. Précisez ce numéro !

DÉNEIGEMENT ET SALAGE

L'hiver est là, avec des risques de gel et de neige. Les **riverains** des voies publiques sont invités à **participer** au **déneigement** et à balayer ou faire balayer la neige et à **participer à la lutte contre le verglas** en salant, chacun au droit de sa façade ou de son terrain sur une largeur de 80 cm environ. La neige doit être mise en tas en bordure de chaussée.

RESERVATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE

Vous souhaitez réserver la salle polyvalente ? Il reste quelques dates en mars. Sinon, ce sera après la mi-juillet.

NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou de la nourriture, en tous lieux susceptibles d'attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h30 et de la secrétaire de Mairie le vendredi de 9h à 12h.